



Conges payes et transfert de contrat

Par **kako**, le **05/04/2014** à **20:40**

Bonsoir,

Je voulais savoir si lorsqu'il y a un transfert de contrat, si les congés payés restant au moment du transfert étaient dûs par l'ancien employeur, ou sont-ils automatiquement repris par le nouvel employeur ? Car pour mon cas, le transfert a eu lieu au 01.04 et mon ancien employeur me dit que c'est le nouvel employeur qui va me les payer. Je vous remercie par avance de votre réponse.

Cordialement. Kako

Par **P.M.**, le **05/04/2014** à **21:36**

Bonjour,

Tout dépend des conventions passées entre l'ancien et le nouvel employeur en fonction aussi des dispositions éventuelles à la Convention Collective applicable sur ce point mais il faudrait que vous obteniez une confirmation écrite de l'un et de l'autre...